



Affaire suivie par : ZIMMERLIN Jean -Pierre

NOUVELLE CALEDONIE

--

PROVINCE NORD

--

BP 41 – 98860 – KONE

Direction de l'Aménagement
et du Foncier

Tel 47.72.00 – FAX : 47.71.91

Koné le 7 juillet 2025

La cheffe de subdivision de l'Aménagement et
du Foncier de Koné

A

Destinataires in fine

Objet : Consultation pour la mise à disposition d'une équipe de point à temps à réaliser sur les réseaux routiers Territorial n°1 et n°4 dans le secteur de la subdivision de Koné.

PJ : Cahier des Charges, lettre de consultation et détail estimatif.

La Province Nord gestionnaire de voirie pour le compte de la DITTT, lance une consultation simplifiée pour l'attribution d'une campagne de travaux de point à temps sur la RT1 du PR 213 (Poya) au PR 326 (Taom) et sur la RT4 du PR 0 au PR 08 (Népoui) dans le cadre du budget 2025 selon les pièces fournies en annexe.

Les conditions administratives et techniques de ce projet sont :

Objet de la prestation

Les prestations attendues sont définies et précisées au cahier des charges annexé à la présente consultation juillet-2025 et faisant partie intégrante.

Organisation du chantier – Gestion des déchets

Conformément aux termes des conditions administratives et techniques de cette consultation, l'entreprise intervenant sur le chantier s'engage à :

Au niveau de la charte chantier vert :

- limiter les risques et nuisances causés aux travailleurs et aux riverains du chantier,
- limiter tous types de pollutions ayant des effets sur l'environnement ou la santé des personnes,
- améliorer les conditions de travail et de confort des personnels et des riverains.

Au niveau de l'organisation du chantier :

- mettre en œuvre des méthodes de travail permettant de limiter la production des déchets à la source,
- renseigner la maîtrise d'œuvre sur les produits utilisés en fournissant les fiches « produits ».

Au niveau des déchets :

- ne pas brûler les déchets,
- trier ses propres déchets sur le chantier et les transporter quotidiennement dans les bennes de tri sélectif disposées sur le chantier, conformément aux attentes du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre,
- fournir les bordereaux de suivi des déchets après évacuation,
- collecter les déchets liés à la vie de ses employés sur le chantier,
- réduire les boues et poussières dans et hors du chantier,
- veiller à ne rejeter aucun liquide ou solide dans le sol ou dans les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales (émulsion, huiles de vidange, gasoil, ..).

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction de l'Aménagement et du Foncier de la province Nord représentée par la cheffe de subdivision de Koné.

Résiliation

Le contrat peut être résilié à la demande de l'une des parties signataires, sous réserve d'en aviser l'autre partie avec un préavis minimum d'une (1) semaine.

La demande ci-dessus sera établie par lettre recommandée avec avis de réception postal, par mail ou remise en main propre.

Les travaux commandés pendant la durée de validité du contrat, y compris le délai de préavis ci-dessus, devront être exécutés jusqu'à leur terme.

Commande

Les travaux seront commandés par bon de commande. Ils seront réalisés sur la période comprise entre la date de notification et la fin du délai prévu dans la consultation.

Paielement

Les prix sont réputés fermes, non actualisables et seront rémunérés à la quantité réellement exécutée par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Les travaux réceptionnés non conformes seront repris aux frais de l'entrepreneur.

En cas de délai supérieur à un mois, le paiement pourra être fractionné comme suit : par mois, par phase...

Délai

Le délai d'intervention est de 48H après notification du bon de commande par l'entreprise.

Le délai d'exécution des travaux est de dix jours.

Pénalités

1) Délai d'exécution

En cas de retard dans le respect du délai d'exécution fixé par le maître d'œuvre lors de la commande, l'entrepreneur subira, par jour calendaire de retard dans l'achèvement des travaux, une pénalité de : **DIX MILLE FRANCS (10 000 F).**

2) Délai d'intervention

En cas de retard dans le respect du délai d'intervention (supérieur à 48h après la commande), l'entrepreneur subira, par jour calendaire de retard, une pénalité de : **DIX MILLE FRANCS (10 000 F)**.

Critères de jugement et agrément des offres

Le critère prix sera le seul élément pris en compte dans le jugement des offres. Il sera noté sur une base de note maximale de 20 pour le montant de chaque offre.

Critère	Sous critère	Pondération
Prix		100%

Documents à fournir

Lors de la consultation

- La présente lettre de consultation
- Le Cahier des Charges
- Attestation d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommage causés par l'exécution des travaux,
- Le numéro d'immatriculation au registre de commerce ou au répertoire des métiers, la raison ou la dénomination social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés,
- Programme d'exécution des travaux
- Plan de signalisation temporaire de chantier.

Contenance des offres

L'entrepreneur doit poster les pièces de son offre sur la plate-forme de la Province Nord des consultations portant les indications suivantes :

« Objet de la consultation : juillet-2025 Mise à disposition d'une équipe de point à temps sur la route territoriale n°1 et n°4

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement – DAF »

Elle comprendra :

- la présente lettre de consultation et ses pièces jointes dûment complétées, toutes les pièces devront être paraphées et signées.
- la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire ainsi que ses sous-traitants éventuels se trouvent en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales, et dispose d'une assurance RC professionnelle (modèle d'attestation en annexe) ; en cas de retenue, les attestations 3 volets fiscaux, l'attestation CAFAT ainsi que l'attestation d'assurance devront être fournis obligatoirement. En cas de non-fourniture des documents, l'offre sera écartée.
- Les moyens matériels et humains qui seront dédiés à la présente prestation

Pour tous renseignements complémentaires, l'entrepreneur pourra prendre contact avec le chargé d'opérations ... (Tel : 75 31 72 / mail : (jp.zimmerlin@province-nord.nc)

En espérant que ce projet attire votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature

Le soumissionnaire¹

¹ Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE" avec le tampon de l'entreprise.

Attestation générique

Je soussigné _____

Agissant en tant que _____

Déclare :

- ✓ Etre en règle de mes obligations fiscales et sociales (CAFAT et trois volets) à la date de remise des offres
- ✓ Etre couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité à la date de remise des offres

Pour valoir ce que de droit

Le soumissionnaire²

En cas de retenue, vous devrez fournir les justificatifs appropriés pour permettre la passation de la commande.

² Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales avec le tampon de l'entreprise.